

Préavis N° 19-2016 au Conseil communal

sollicitant

un crédit complémentaire au budget 2016 à hauteur de CHF 25'000.-,
montant destiné au financement de la campagne municipale officielle de
soutien à la votation communale du 27 novembre 2016 (référendum spontané)

Date proposée pour la séance de Commission :

Jeudi 22 septembre 2016 à 18h30
Salle de conférence au 1^{er} étage du bâtiment B du Château

Délégué de la Municipalité : Alain Gillièron

Prilly, le 30 août 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 23 mai 2016, le Conseil communal de Prilly, à une forte majorité (par 51 voix contre 8 oppositions, et avec 1 abstention), a accepté les conclusions du préavis N° 8-2016 relatif à l'adoption du plan de quartier intercommunal Malley-Gare.

Pour mémoire et sans rappeler l'entier du préavis, il s'agit avec ce Plan partiel d'affectation (PPA) de permettre la construction (après concours d'architecture) de deux bâtiments d'une certaine volumétrie et d'une hauteur maximale de 76 et de 62 mètres directement au sud de la halte RER de Prilly-Malley. Un de ces bâtiments sera situé sur la Ville de Prilly et l'autre sur le territoire de la Ville de Renens. Entre les deux constructions, un franchissement de mobilité douce sous les 4 voies CFF sera réalisé.

En regard de cet objet d'importance majeure pour le développement de la Commune et de l'Ouest lausannois, première pierre à une dynamique réaffectation de la friche de Malley, et fort d'une décision positive quasi unanime, ce même Conseil communal a décidé de soumettre sa décision au corps électoral prilléran en même temps qu'une prochaine votation fédérale et/ou cantonale; avec l'approbation du Canton, via la Préfecture de l'Ouest lausannois, ce vote aura lieu le 27 novembre 2016.

Objet de la demande de crédit complémentaire

Il appartient dès lors à la Municipalité de préparer ladite votation, et surtout de mettre en place une communication/information favorable au PPA à la hauteur de l'objet soumis. Ne désirant pas utiliser son vecteur officiel tous-ménages habituel (Prill'héraut), ceci pour lui conserver son caractère informatif et non partisan, la Municipalité souhaite néanmoins disposer de quelques moyens financiers pour créer et envoyer au corps électoral un argumentaire spécifique l'incitant à soutenir dans l'urne cet important développement urbain.

La Municipalité estime ses frais officiels de campagne à hauteur de CHF 25'000.-, en plus de l'utilisation de sa logistique communale pour l'élaboration du matériel de vote à proprement parler (brochure explicative et bulletin de vote) et des coûts d'impression et d'envoi dudit matériel. Cette somme permettra de financer un soutien à la création/conception de la communication (CHF 10'000.-), la production des affiches et flyers (CHF 10'000.-) et autres utilisations de vecteurs d'information (CHF 5'000.-).

Il est à relever que, vu l'enthousiasme que suscite ce projet de développement de ce «rez de chaussée oublié de notre Commune», une association de soutien s'est créée sous l'appellation «Malley-demain». Cette association, indépendante de la Commune, regroupe 5 des 6 partis politiques prillérans (PS, Les Verts, POP, PDC et PLR), les membres de la Municipalité à titre individuel, la Ville de Renens, ainsi que tous les propriétaires concernés par l'entier du développement de Malley de même que, à titre individuel, tout citoyen de l'Ouest lausannois et autres associations ou entreprises favorables au projet de ce PPA. Cette nouvelle association a ses propres statuts, son assemblée générale, son comité et son propre mode de financement (dons). Elle participera activement pour le OUI à la campagne qui précédera la votation.

Conclusions

On l'aura compris, la somme et le nombre de pages de ce préavis sont inversement proportionnels à l'importance que représente le soutien déclaré du Conseil communal, et de la Municipalité, à ce premier PPA qui va lancer l'entier du développement de la plaine de Malley. Sans revenir en détail sur les divers projets qui vont en 10-15 ans redessiner ce morceau du territoire prilléran, la Municipalité estime essentiel que la Ville de Prilly soutienne officiellement ce projet en votation populaire et exprime au travers de cette demande de crédit de communication sa volonté de tout mettre en œuvre pour qu'il soit accepté par le peuple.

Bien que cela soit dans ses compétences financières sans autorisation du Législatif, par le présent préavis et souci de transparence la Municipalité souhaite que le Conseil communal se détermine quant à l'octroi de cette somme préalablement à son utilisation. Elle espère et ose croire qu'elle lui sera accordée.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 19-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire à hauteur de CHF 25'000.-, montant destiné au financement de la campagne municipale officielle de soutien à la votation communale du 27 novembre 2016 (référendum spontané) demandant au corps électoral prilléran de confirmer la décision positive du Conseil communal prise le 23 mai 2016 sur le Plan partiel d'affectation Malley-Gare;
2. de financer ce montant par le budget de fonctionnement 2016 du chapitre «Administration générale», compte 110.3102 «Annonces, journaux, documentation».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet